

# VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12



B.P.412  
85330 Noirmoutier-en-l'Île  
[www.12sur12.org](http://www.12sur12.org)  
Mail : [12sur12@12sur12.org](mailto:12sur12@12sur12.org)

Bulletin d'infos n° 71 / Printemps-Été 2017



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017 LE 4 AOÛT SALLE H. POIGNANT À 20H30**



## 12 sur 12 regarde l'avenir

### Editorial

Notre cadre de vie reste notre bien le plus précieux ! Résident principal ou secondaire, vous l'avez affirmé, tant à travers le questionnaire que nous avons envoyé à certains d'entre vous, ou plus généralement à travers l'enquête menée par la Communauté de communes.

Nous nous attacherons donc, à 12/12, sans rien abandonner de nos valeurs reconnues de compétence et de pugnacité, en plus des questions purement environnementales, à nous préoccuper davantage des questions qui touchent à notre cadre de vie

L'avenir est le fil conducteur de ce numéro et la suite de l'affirmation d'insularité qui s'est manifestée l'an dernier. Deux thèmes majeurs nous ont mobilisés depuis le début de l'année : la réflexion sur le projet de territoire menée par l'association et les travaux du PLU menés par les quatre communes. Ces deux sujets particulièrement structurants pour le devenir de l'île, motivent notre intérêt et notre implication. Et pour cela nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés !

Pas moins de cinq enquêtes publiques nous attendent pour ce second semestre, l'élargissement de nos collaborations associatives, sans négliger nos implications habituelles....

A tous nous souhaitons une bonne saison estivale sur l'île de Noirmoutier et espérons vous retrouver nombreux à notre assemblée générale !

La Présidente

### Prenons de la hauteur !



« NO » vue à 400 km depuis la navette spatiale – Ph. Thomas Pesquet

### SOMMAIRE

Page 1 / Editorial

Page 2-3 / 12 sur 12 regarde l'avenir :

Une vision de l'île de Noirmoutier construite à partir d'un questionnaire auprès des adhérents

Page 4-7 / PLU's, outils pour affirmer l'identité de l'île.

Bientôt, un plan local d'urbanisme pour chacune des quatre communes de l'île :

Pourquoi ? comment et sur quelles orientations ?

Page 8 / Urbanisation du littoral, faut-il s'inquiéter ?

Le constat de P. Salez, expert et enseignant en aménagement du territoire.

Page 10 / RAMSAR, un nouveau label pour l'île de Noirmoutier.

Page 11 / Les brèves.

Page 12 / Événements notables et annonces légales.

# Construire ensemble une « vision » de

## En fait, « une vision », c'est quoi ?

C'est un terme emprunté au langage de l'entreprise dans le **pilotage des projets de grande envergure**. Elle se présente sous forme d'un petit texte dont tous les mots sont « pesés » qui résume l'orientation à long terme de l'entreprise. Cette « vision » intègre les valeurs essentielles à mettre en avant et s'appuie sur un travail participatif utilisant une analyse des « forces et faiblesses » ainsi que des « contraintes et opportunités » identifiées.

Les questionnaires auprès des clients, l'analyse de la concurrence, l'avis des collaborateurs, voire des partenaires sont des éléments essentiels de cette réflexion.

La « vision » n'est pas un plan d'action détaillé mais plutôt **un guide ou une référence** permettant d'assurer et de communiquer la cohérence des actions. On pourra aisément faire le parallèle avec le « **projet de territoire** » de l'île de Noirmoutier.



*Le Marais de Müllembourg- Ph. 12/12*

Ce questionnaire est très riche car, plutôt que **des croix dans des cases préétablies**, il enregistre le détail des « verbatims » (mots et phrases utilisés par les répondants) qui sont ensuite classés statistiquement au travers de mots clefs.

## Quels sont les enseignements de ce questionnaire ?

Les répondants sont plutôt âgés, résident sur l'île depuis 33 ans en moyenne et donnent une note de 4,1 sur 5 à leur vie sur l'île, manière de valider leur choix de s'y installer. Surprenant toutefois, les jeunes répondent globalement comme les anciens mais demandent plus d'activités de divertissement.



*Le Bois de la Chaise - Ph. 12/12*

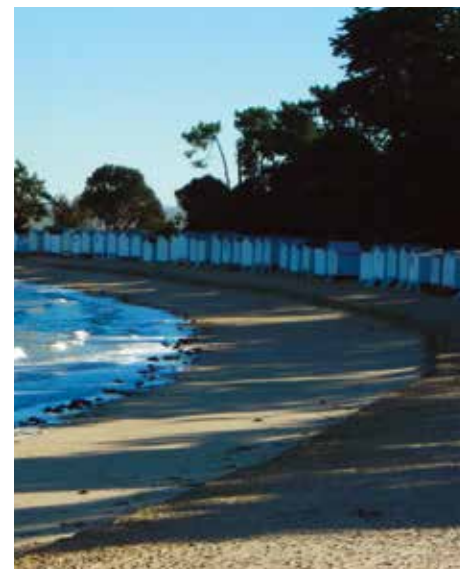
## Pourquoi « une vision » 12/12 ?

Cette démarche est venue naturellement à la suite des larges débats autour de « **l'exception d'insularité** » dans le cadre de la loi NOTRe en 2016. L'association 12/12 y a vu la nécessité de mener sa propre réflexion sur l'avenir de l'île et l'opportunité de faire participer ses adhérents. C'est aussi un excellent moyen de communiquer sur nos orientations.

## Comment est construite cette vision ?

Annoncé à l'Assemblée Générale du mois d'août, un questionnaire a été envoyé à nos adhérents disposant d'une adresse e-mail, 30% ont répondu. On y trouve, sur 2 pages :

- Quelques questions administratives simples (lieu d'habitation, tranche d'âge, ancienneté d'habitation sur Noirmoutier) ainsi qu'une note attribuée à l'appréciation de la vie sur l'île.
- Des questions ouvertes concernant les points de satisfaction et les attentes.
- Une demande de formulation d'une « vision » complétée de quelques suggestions pratiques.



*La plage des Dames - Ph. 12/12*

# territoire pour mieux la partager !

**Au niveau du fond**, on peut surtout noter :

- Le cadre de vie est le critère de satisfaction N° 1 pour 100% des répondants. Ils évoquent le climat, la nature diversifiée ainsi que l'identité architecturale des constructions.
- Le deuxième critère est celui d'une vie sociale et d'un art de vivre convivial associatif et familial.
- En trois, les adhérents reconnaissent une spécificité de l'île en terme d'économie, une diversité basée sur le tourisme bien sûr mais aussi sur l'agriculture, la saliculture et autres activités liées à la mer, complétées par quelques activités industrielles. Ils aspirent au développement du commerce en circuit court.



Noirmoutier : le port - Ph. 12/12

- Les attentes tournent autour de la préservation de ce « cadre et art de vie » mais aussi de manière plus prégnante sur le besoin d'un tourisme « raisonné » et d'une « circulation douce »

La sensibilité environnementale de nos adhérents met également en exergue ce qui touche à la gestion des eaux et surtout à la conservation des boisements.

**En terme de forme**, sont retranscrites dans notre « vision » les émotions exprimées, depuis l'enthousiasme pour la beauté des paysages, jusqu'à l'appel au secours pour sauver ce qui reste du passé, en passant par le calme et la sérénité des vacances familiales...



« Adieu petites maisons basses aux volets bleus ! » Ph. 12/12

Tous ces documents ont été envoyés à la Communauté de Communes et nous serons attentifs à la construction définitive du Projet de territoire !

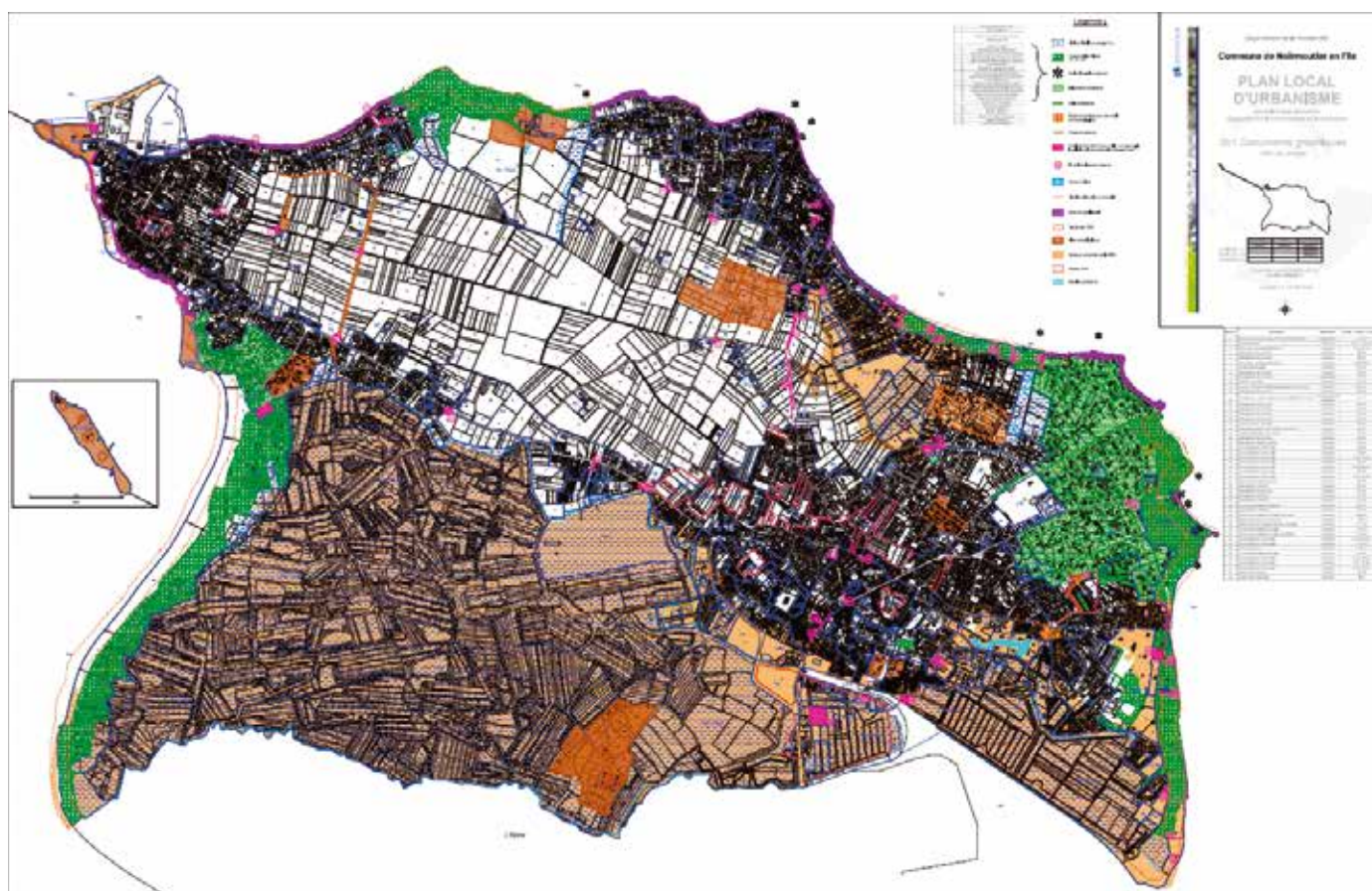
Tout le détail de cette présentation sur le site web de l'association : [www.12 sur 12.org](http://www.12 sur 12.org)

**Au final, les remontées des adhérents au travers du questionnaire et les valeurs de l'association nous permettent de formaliser la vision 12/12 pour l'île de Noirmoutier de la manière suivante :**

## Votre Île de Noirmoutier dans 15 ans !

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Authentique,</b>       | l'île de Noirmoutier sait allier la beauté de ses paysages, l'identité architecturale de son habitat et de son patrimoine traditionnel avec un bon équilibre de ses activités diversifiées.  |
| <b>Active et vivante,</b> | l'île organise une mixité harmonieuse entre les îliens et un tourisme estival de qualité avec une convivialité culturelle, associative, sportive, maritime et festive.<br>Elle favorise également les déplacements doux en réconciliant voiture, vélo et piétons<br>Elle développe l'attractivité et la vie de ses différents villages et assure une promotion active de la propreté et de l'assainissement. |
| <b>Sereine,</b>           | elle cultive une vie calme et familiale qui entoure les aînés tout en préparant l'avenir de sa jeunesse.   |
| <b>Innovante,</b>         | elle utilise comme un atout les nouvelles technologies, poursuit la mise en place de projets structurants qui permettront de ramener à terme le ratio de résidences principales / secondaires plus proche de 50%.  |
| <b>Fragile,</b>           | elle sait capitaliser sur le travail de ses anciens en maîtrisant l'urbanisation et le tourisme, assurant l'identité de son habitat avec un développement écologique et surtout anticipant les débordements de sa meilleure amie : la mer.   |

# Plan local d'urbanisme (PLU), Véritable outil de structuration d'un territoire ?



## Enfin qu'est ce qui fait l'identité de l'île de Noirmoutier ?

Bien sûr il y a le fait que c'est une île, la présence de la mer, le fait d'un territoire bien délimité dans lequel on a conscience d'entrer ou de sortir.

Il y a son climat, son micro-climat même, avec ses relents méditerranéens, sa végétation caractéristique et sa lumière si particulière.

C'est aussi sa morphologie : sa platitude, ses horizons dégagés de toutes parts et la variété de ses paysages : dunes, polders, plages, bois, villages, marais salants, ses ports, son bourg.

Enfin son habitat traditionnel : ses murs blancs, ses toits de tuile, ses murets, ses fenêtres asymétriques, sans lesquels l'île ne serait pas ce qu'elle est, nous avez-vous dit...



Barbâtre : Le Polder de Sébastopol - Ph. 12/12

## Comment préserver cette identité forte tout en évoluant ?

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) devraient être une réponse à cette question.

## Un outil qui façonne notre paysage au-delà des contraintes administratives ?

Un PLU c'est d'abord une grande **carte** colorée de la commune sur laquelle sont délimitées quatre zones principales et leurs subdivisions : zone urbaine, zone à urbaniser, zone agricole et zone naturelle.

*Ne pas confondre le PLU, qui fixe les règles d'urbanisme, avec le Cadastre qui délimite des parcelles et les numérote, déterminant ainsi les propriétés foncières d'un territoire.*

Déjà beaucoup d'informations s'y lisent: y en a-t'il une qui domine, comment se délimitent-elles, comment s'adaptent-elles à la morphologie du terrain, où se répartissent les activités économiques, sportives, les loisirs, l'habitat est-il dispersé ou concentré ? ...

On y remarquera les points d'eau, les espaces boisés, les éléments patrimoniaux et paysagers remarquables, les zones de protection des monuments historiques et aussi le trait qui délimite la zone de la loi littoral (*bande littorale de 100m à compter de la limite haute du rivage* où

les constructions sont interdites en dehors des espaces urbanisés).

Pas de noms de rues sur cette carte sur laquelle on identifie malgré tout les principaux bâtiments.

Indissociable de la carte, le **Règlement**. Celui-ci va, pour chaque zone et sous-zone, préciser l'utilisation de l'espace tel qu'il a été prévu : coefficient d'emprise au sol, positionnement du bâti sur le terrain, hauteurs, proportions, volumes, finitions extérieures, végétation, stationnement des voitures, clôtures....

Un autre dossier qui, lui, concentre l'essentiel des projets de la commune est celui des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**, zones futures d'habitations ou d'activités économiques.

Pour ne pas surcharger la carte principale, on trouvera dans les annexes la carte du **PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux)** et son règlement. Cette carte, établie selon l'altimétrie de chaque terrain et le risque de submersion marine plus ou moins fort qu'il encourt, délimite trois zones : **rouge**, inconstructible du fait d'un risque fort, **bleue**, constructible sous condition que le rez-de-chaussée soit surélevé par rapport au terrain et la zone **blanche**, théoriquement sans risque... Ces zones s'imposent prioritairement à celles du zonage du PLU : à l'intérieur d'une zone urbanisable du PLU, il peut y avoir une zone bleue du PPRL qui va imposer des contraintes supplémentaires à celles du règlement du PLU.



Ile de Noirmoutier : les moulins - Ph. 12/12

Toujours dans les **Annexes** on trouvera d'autres cartes : celle des emplacements réservés par la commune pour faire des parkings ou des ronds-points par exemple, celle des zones humides, des zones bruyantes, des réseaux d'eaux usées et pluviales. En annexe également la carte et le règlement du **Site Patrimonial Remarquable (ex-ZPPAU)** s'il y en a un, ce qui est le cas à L'Epine et à Noirmoutier.

## Le PADD ( Projet d'Aménagement et de Développement Durable ), élaboré par le Conseil Municipal.

En amont de l'élaboration de la carte du PLU par le bureau d'études, les conseillers municipaux ont longuement réfléchi aux orientations qu'ils voulaient pour leur commune et le document qu'ils vont élaborer en premier est le **Projet d'Aménagement et de Développement**

**Durable (PADD)** qui annonce leur projet en application duquel seront fixées les règles d'utilisation de l'espace. C'est un document plus politique qu'administratif. Il doit s'inscrire dans les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qu'ils ont, avec plusieurs communes voisines, élaboré ensemble. Ils y ont défini leurs grandes orientations sur le long terme en matière notamment d'habitat, de développement économique, touristique, de déplacements, de préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques... Le choix d'une commune de développer largement de nouvelles zones d'habitat par exemple, ou la création d'une grande surface ont des incidences sur les communes voisines (déplacements, départ ou arrivée de population...) et doivent être intégrées dans un document d'ensemble.



Barbâtre : Quartier de l'église - Ph. 12/12

Le PADD donne à son tour les orientations souhaitées au niveau communal pour les dix années à venir et les priorités retenues par les élus qui se traduiront notamment par une augmentation ou une diminution de certaines zones. Il est présenté à la population et soumis à débat au conseil municipal. C'est la première étape de validation du futur PLU.

En parallèle le bureau d'études aura élaboré un **rapport de présentation** qui établit un diagnostic de la commune en termes démographique, économique et des transports ainsi que l'état initial de l'environnement : périmètre concerné par Natura 2000 et la liste des espèces protégées, réserves naturelles, espaces naturels sensibles, sites inscrits, sites classés, périmètres archéologiques, périmètres monuments historiques etc. On y trouve une mine d'informations !

Enfin viendra l'élaboration de la **carte, du règlement et des annexes**.

C'est l'ensemble de ces documents qui constitue le PLU et qui, une fois élaborés, sont soumis aux « personnes publiques associées », administrations et éventuellement associations environnementales, pour un premier retour critique.

Des corrections seront apportées avant que la version finale ne soit soumise à enquête publique puis approuvée par le conseil municipal. L'élaboration d'un PLU prend souvent deux ou trois ans.

Au final deux temps pour l'intervention de la population :  
- à l'occasion de la présentation du PADD  
- à l'enquête publique



La Guérinière : la mairie – Ph. 12/12

## Pourquoi trois PLU en cours d'élaboration en même temps sur l'île ?

Petit rappel :

1969 : la construction du pont est lancée ! Les élus des quatre communes, pressentant les métamorphoses à venir, élaborent un Plan d'Urbanisme Directeur qui servira de base au premier Plan d'Occupation des sols (POS) adopté en octobre 1976 et qui englobe, lui aussi, les quatre communes.

Auparavant le seul document d'urbanisme est le cadastre napoléonien qui date de 1835.

C'est à partir de 1983 que chaque commune élabore son propre POS.

Depuis l'année 2000 il est proposé aux communes de transformer leur POS en PLU dont la nouveauté est l'intégration de préoccupations environnementales, la lutte contre l'étalement urbain, la mise en valeur du patrimoine architectural, la prise en compte du paysage... Plus ambitieux donc.

La commune de Noirmoutier présente un premier projet de PLU en 2007, annulé suite à plusieurs recours dont celui de 12/12. Le second projet sera adopté en 2013. Modifié deux fois depuis, la troisième modification sera soumise à nouvelle enquête publique en juillet.



Noirmoutier en l'île : la mairie – Ph. 12/12

De même à l'Épine où un premier projet de PLU a été annulé avec retour au POS de 1983.

L'Etat ayant annoncé que tous les POS deviendraient caducs le 27 mars 2017, et qu'en l'absence de PLU serait appliqué le Règlement National d'Urbanisme (RNU) il était grand temps pour Barbâtre, La Guérinière et l'Épine de se doter d'un PLU ! Ils s'y sont mis in extremis en 2016 et comme ils ne seront adoptés probablement qu'en 2018, depuis mars dernier c'est le RNU qui est le document de référence dans ces 3 communes.



L'Épine : la mairie – Ph. 12/12

## Le PLUi, un outil pour l'avenir ?

Les quatre communes de l'île auraient pu se doter d'un PLU intercommunal (PLUi), désormais proposé par le législateur et dont la compétence serait revenue à la communauté de communes. Elles ne l'ont pas souhaité mais pourront revenir sur leur décision à plusieurs occasions, la prochaine étant au mois de janvier suivant le renouvellement du Conseil Municipal à priori janvier 2021 !

## Quelques réflexions de 12/12 sur les PLU en cours...

Notre association est consultée au même titre que les Personnes Publiques Associées. Nous avons ainsi accès aux documents en avant-première et participons aux réunions aux côtés des Administrations [ Direction Départementale des Territoires et de la Mer ( DDTM ), Chambre d'Agriculture, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ( DREAL ), Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ( UDAP ) ] et Les Amis de L'île de Noirmoutier.

C'est généralement un groupe de trois ou quatre membres du conseil d'administration qui travaille de concert sur chaque PLU de manière à croiser leurs observations. Outre des corrections ponctuelles, nous nous attachons tout particulièrement aux évolutions prévues et à leur compatibilité avec le cadre environnemental et réglementaire. Nous sommes également vigilants à ce que les mesures de protection du patrimoine bâti et paysager soient intégrées, en comparant les éléments retenus avec ceux de notre inventaire. Enfin nous étudions

attentivement les règles architecturales.

Entre les réunions en mairie, le travail sur les documents, étudiés un à un, la concertation entre nous, les repérages sur le terrain et la rédaction de nos observations, c'est au minimum une centaine d'heures au total que nous passons sur chaque projet de PLU avant même l'enquête publique !

#### Premiers constats sur les PLU en cours :

– Un certain flou plane autour du SCOT de référence, officiellement celui de l'île qui date de 2008 et fait toujours foi. Il y a eu un projet de SCOT du Nord-Ouest Vendée, très élargi donc, mais refusé par les services de l'Etat début 2016 auquel il est fait néanmoins parfois référence comme un projet non abandonné. Cette ambiguïté peut expliquer le retard pris par les PLU qui attendaient probablement ce nouveau document.

– Nous regrettons que, bien que souvent évoquée, la notion de capacité d'accueil ne soit pas traitée comme il est prévu dans le cadre de la loi littoral. Elle devrait constituer le préambule à toute réflexion sur l'avenir de l'île et être menée à l'échelle de l'intercommunalité.

– Certes les PADD tentent de projeter la commune dans les 10 ans à venir. Qu'en reste-t-il en terme de concrétisation après avoir examiné le PLU ?

**Une vision d'avenir permettrait sûrement de mieux gérer les innombrables contraintes.**

Pour revenir sur la question du rôle du PLU dans la protection des paysages, celui-ci apparaît surtout comme un exercice de délimitation entre zones, rendu très complexe par les différentes contraintes liées à la géographie de l'île, PPRL et autres, par la pression foncière et le souci de ne pas entraver le développement de la commune.

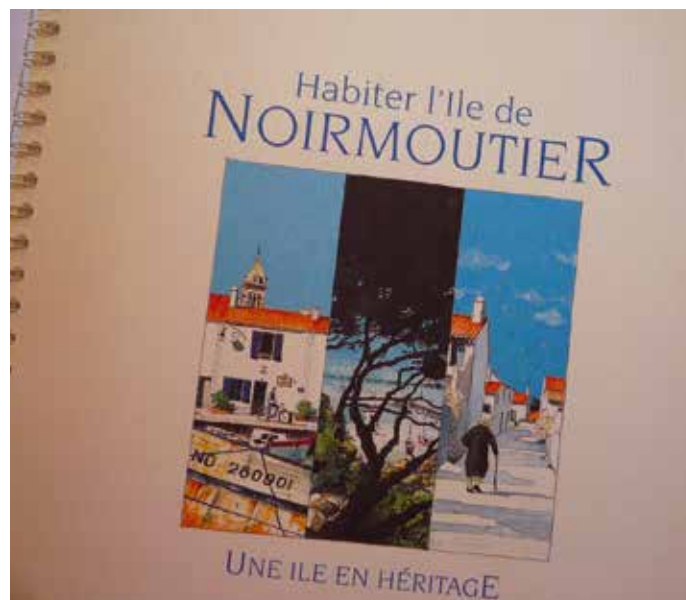
Nous avons vu, au niveau des paysages combien il est difficile d'empêcher l'abattage d'arbres en dehors des sites classés ou d'éviter que le port patrimonial de Noirmoutier ne soit défiguré par des portes anti-tempête.

#### Il reste encore des marges de manœuvre en matière d'identité architecturale !

Au niveau de l'aspect extérieur des constructions il nous semble que les élus ont une réelle possibilité d'infléchir les orientations paysagères. Les nouveaux matériaux et techniques de construction, les soucis d'économie d'énergie obligent à repenser la maison traditionnelle noirmoutine tout en lui conservant son caractère. Toutefois les maisons qui doivent être surélevées dans les terrains submersibles posent un vrai problème d'intégration.

**Nous pensons qu'il est urgent d'actualiser la brochure «Habiter l'île de Noirmoutier», en tenant compte des contraintes d'aujourd'hui.**

**Cette brochure, conçue à la fin des années 80 par Jean Lemoine, est très appréciée et fort utile pour communiquer sur notre identité architecturale.**



*A retrouver sur le [www.ville-noirmoutier.fr](http://www.ville-noirmoutier.fr)*

## Et comment sauvegarder le petit patrimoine ?

Enfin nous vous avons parlé de la nécessité de faire un inventaire du petit patrimoine. En effet le PLU prévoit d'en lister les éléments et de prendre des mesures de protection à l'encontre de ces vestiges du passé qui font le caractère de chaque commune. Certains élus y sont plus sensibles que d'autres. À nous d'être présents pour attirer leur attention. Nous avons vu en effet que, même dans le cadre d'un Site Patrimonial Remarquable, ils peuvent ne pas être respectés par les autorités locales (cf muret de la rue du Père Crépier).



*Le petit patrimoine, exemple à Barbâtre- Ph. 12/12*

## Mieux que les PLU, peut-on compter sur la loi littoral pour protéger nos paysages ?

Patrick Salez, expert indépendant en politiques territoriales européennes, et aménagement du territoire, enseignant à l'Université de Poitiers et élu sur l'île de Ré, nous livre sa vision.

# Urbanisation du littoral: triste bilan, avenir menaçant ...

Par Patrick Salez

Patrick Salez, ile2re.info, 26 avril 2017 (contact : patrick.j.salez@gmail.com)

**Le bilan de trente ans d'urbanisation** du littoral français et de son millier de communes est pour le moins mitigé. Même si l'Atlantique échappe aux excès de la Côte d'Azur et du littoral languedocien. On a certes limité les grandes opérations immobilières, modifié certaines pratiques d'occupation du sol et conservé beaucoup de "dents creuses". Mais on n'a pas empêché le grignotage des espaces naturels ni le mitage des paysages à coups de constructions illégales et au mépris de la géographie et de l'histoire. La littoralisation, cette fringale de bord de mer, a fait son oeuvre: quatre fois plus de résidences secondaires ont été construites proportionnellement que dans les autres territoires.

mais quels sont les critères de «proximité» ?

- aucune construction dans la bande des 100 mètres à l'exception des services publics ou des activités économiques exigeant la proximité de l'eau : mais comment définir cette "exigence" de proximité?

- préservation des espaces remarquables tout en autorisant des aménagements légers : mais quel type d'aménagement est-il considéré comme «léger» ?

**L'État a progressivement assoupli la loi**, allongeant par exemple la liste des aménagements légers autorisés et facilitant l'implantation des éoliennes. Des incohérences



*De grâce, monsieur le promoteur, ne coupez pas mes fleurs ...*

**La loi littoral adoptée en juillet 1986** visait pourtant à établir un équilibre entre les impératifs de protection, de mise en valeur et de développement. Mais le législateur souhaitait, décentralisation de 1983 oblige, que les dispositions de la loi soient suffisamment vagues pour que les collectivités territoriales puissent les interpréter en fonction de leurs besoins. Et la loi a perdu beaucoup de lisibilité du fait de sa traduction dans trois codes : urbanisme, environnement, collectivités territoriales. Résultats : une difficulté des services de l'Etat à exercer leur contrôle de légalité et une jurisprudence pléthorique.

**Les innombrables contentieux** de ces trente années portent principalement sur l'interprétation des quatre dispositions les plus importantes de la loi :

- extension de l'urbanisation en continuité des agglomérations et villages existants ou des hameaux nouveaux intégrés à l'environnement: mais quand y a -t'il "continuité" et qu'est-ce précisément qu'un "hameau" ?
- extension limitée dans les espaces proches du rivage :

et parfois des contradictions entre lois sont apparues comme avec la loi ALUR dont l'objectif de densification (conçu pour les agglomérations) s'accommode mal des principes de la loi littoral. Il aura fallu attendre la circulaire du 7 décembre 2015 pour que les préfets voient leur contrôle de légalité renforcé, que des fiches techniques clarifient les principales dispositions de la loi et qu'un réseau « littoral-urbanisme » soit créé pour échanger les savoir-faire. Les services de l'Etat en Charente Maritime n'ont pas été en reste avec l'édition en mars 2016 d'un guide de bonnes pratiques sur la mise en oeuvre des dispositions d'urbanisme particulières au littoral.

**Du côté des élus locaux**, la volonté de maintenir la vie à l'année, de créer de l'emploi et d'assurer une rentabilisation fiscale maximale du foncier l'a emporté sur toute autre considération. Les dispositions de la loi littoral, traduites dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT), ont été utilisées ad minima. La notion de capacité d'accueil, pourtant essentielle, est restée confinée aux



diagnostics, sans faire partie des projets de territoire. Qui plus est, des sénateurs s'attachent depuis 2013, vainement jusqu'ici, à détricoter la loi pour promouvoir l'urbanisation des dents creuses des hameaux et les zones d'activités en discontinuité des constructions existantes, au risque d'une dégradation irréversible des espaces naturels et de la perte d'attractivité touristique des communes concernées.

**Demain, l'urbanisation** devra être mieux dosée et c'est le rôle des gestionnaires de la "cité" que d'en anticiper les évolutions et les limites. La conciliation du développement socio-économique et de la protection des espaces mérite une réflexion de long terme:

- Il faut rompre avec notre très ancienne culture rurale du foncier abondant: il est aujourd'hui limité et convoité et réclame une optimisation du bâti existant plutôt qu'une extension tentaculaire.
- Il faut mieux répartir la population dans l'espace en se montrant plus strict à proximité de l'océan (\*) et plus souple lorsque l'on s'en éloigne vers l'arrière-pays.
- Il faut prendre en compte les 4 millions d'habitants supplémentaires attendus sur les littoraux en 2040.
- Et intégrer les risques croissants d'érosion côtière et de submersions marines, pour l'instant absents de la loi littoral.

**Face à cette double menace** démographique et climatique, l'antagonisme fondamental entre intérêts patrimoniaux et financiers ne pourra que s'amplifier. La nécessité de maîtriser l'urbanisation et de protéger les espaces naturels s'en trouvera accrue, ce qui rendra la tâche et les arbitrages des élus locaux plus difficiles encore. Peut-être conviendrait-il de renoncer à assouplir cette loi et d'en écrire une nouvelle, plus adaptée aux nouveaux enjeux. On l'a fait en 2016 pour la loi montagne qui datait de 1985. Pourquoi pas demain pour la loi littoral en saisissant l'occasion d'une nouvelle configuration politique nationale?

(\*): un collègue allemand avait coutume de me dire :  
*"Chez vous, un terrain "inconstructible", c'est un terrain non encore bâti..."*

## Commentaire de 12/12

Il ne nous reste plus qu'à faire mentir cette vérité d'outre Rhin !

Début janvier 2017, le Sénat adoptait un amendement ouvrant des brèches dans la loi littoral. Aussitôt une pétition, que nous avons relayée sur notre site, recueillait plus de 152 000 signatures.

Le 31 janvier la proposition de loi revenait en deuxième lecture à L'Assemblée Nationale avec une version revue et corrigée...

Considérons le danger écarté pour le moment, d'autant que Nicolas Hulot était signataire de la pétition !

## Alors, faut-il s'inquiéter ?

**Non, cela ne sert à rien, il vaut mieux s'en préoccuper et au bon moment. C'est à cela que 12 sur 12 s'est astreint**

**Pendant très longtemps, les bâtisseurs de l'île de Noirmoutier, avec leur vision, l'ont protégée d'une urbanisation galopante. Ayons aussi ce courage et cette détermination et gardons lui ce que nous tous aimons: son identité !**

**Et le courage, pour un habitant, cela démarre par « s'y intéresser, puis par s'impliquer et puis finalement par s'engager...**

## A noter :

- L'enquête publique du PLU de la Guérinière aura lieu du **6 juin au 10 juillet**.
- Celles de Barbâtre et L'Epine sont prévues en fin d'année.
- Une nouvelle enquête publique aura lieu au mois de juillet suite aux conclusions du Commissaire Enquêteur concernant la **modification N°3 du PLU de Noirmoutier** qui autorisait une densification de construction dans la zone hôtelière du Bois de la Chaise.

Plus d'info sur les sites de la commune et de 12/12



Aurore sur le Gois - Ph. 12/12

# « RAMSAR », nouveau label pour l'île de Noirmoutier

Depuis février 2017, la vaste zone humide à laquelle Noirmoutier est intégrée et qui regroupe le marais breton, la Baie de Bourgneuf et la forêt de Monts, a reçu la distinction suprême, celle d'être désormais labellisée site RAMSAR, c'est-à-dire **reconnue zone humide d'importance internationale**.



Zone Ramsar – Ph. espaces-naturels.fr

Nous pouvons nous enorgueillir d'être le premier site français de reproduction de nombreux oiseaux d'eau : la barge à queue noire, le vanneau huppé, le chevalier gambette, l'échasse blanche ou le hibou des marais et la gorge bleue à miroir.



La gorge bleue à miroir

Huit des neuf critères sont remplis pour ce qui est désormais le 45ème site Ramsar français : espèces rares et menacées, importante population d'oiseaux d'eau, présence de poissons représentatifs, biodiversité remarquable...

Pour en savoir plus : [pnmh.espaces-naturel.fr/ramsar](http://pnmh.espaces-naturel.fr/ramsar)

## La Baie de Bourgneuf

Natura 2000 avait déjà permis cette distinction à un niveau européen en 2003. Grâce à un inventaire et à des mesures incitatives pour les communes et les exploitants, la biodiversité exceptionnelle de ce milieu est mieux connue et protégée.

Le label RAMSAR a été demandé par les élus pour la même superficie que Natura 2000 (56 000 hectares). Il n'apporte pas de financements ni de contraintes autres que celles de Natura 2000, seulement une notoriété internationale qui n'était qu'européenne avec Natura 2000.

## Le saviez-vous ?

Nous partageons notre territoire avec des hôtes aussi discrets que précieux par leur rareté : qu'il s'agisse de plantes, l'orchis à fleurs lâches, le cynoglosse ou l'oielet des dunes; de poissons, telle l'anguille d'Europe, désormais menacée de disparition, sans oublier le petit duc scops.

Ceux dont l'oeil est aguerrri savent reconnaître le triton crêté, le campagnol amphibie, la leste à grands stigmas ou la loutre d'Europe.



L'échasse blanche



Le chevalier gambette



Le vanneau huppé

# Quelques brèves

## Les marchés paysans, encore et toujours

Des producteurs locaux, attachés à valoriser leurs produits issus de l'agriculture paysanne et naturelle, viennent les proposer, à la dégustation et à la vente, toutes les semaines en alternance sur l'une ou l'autre commune de l'île.

Ces petits marchés sont aussi des lieux de rencontre et d'échanges. De grandes tables permettent de déguster son repas acheté sur place, en famille, entre amis ou au hasard des rencontres...

Les lieux se prêtent bien à ces échanges entre producteurs et consommateurs : les jardins de la mairie à l'Épine, la place du marché à Barbâtre, la Maison de l'artisanat à la Guérinière.

Les dates sur le site de 12/12 - Ne les ratez pas !



*Œillet des dunes*

## Extractions de sable, position de 12/12 :

Les arrêtés préfectoraux, autorisant les extractions de sable des deux nouveaux sites de Cairnstrath, qui remplaceront celui du Pilier, ont été pris.

Sur le site [12sur12.org](http://12sur12.org) vous trouverez :

- la déposition de 12/12 suite à la consultation publique du mois de mai.
- l'avis de la Coordination des associations COORLIT auquel nous souscrivons.

Nous pensons que les besoins sont réels et locaux, pour le bâtiment notamment.

Aussi, plutôt que de nous opposer formellement, **nous préférons accompagner ces projets**, faire pression sur les sabliers pour limiter les impacts environnementaux et exiger une surveillance accrue de ces activités par l'État.

## Echange avec nos collègues de l'île de Ré et d'Oléron

Le 31 mars dernier, nous avons décidé de nous retrouver entre associations environnementales des « Îles à pont » pour une journée de travail et d'échange.

Sept associations de l'île de Ré, celle d'Oléron et nous-mêmes avons pu échanger sur nos nombreuses similitudes : urbanisation, tourisme, PPRL, loi Littoral.

Cette première rencontre à Ré nous a donné envie de projets communs et un nouveau rendez-vous est prévu à Noirmoutier cet automne pour poursuivre cet échange fructueux.

## Rappel concernant les éoliennes :

En attendant l'enquête publique qui aura lieu en fin d'année, nous vous invitons à vous familiariser avec ce nouveau paysage marin grâce aux montages photos sur le site :

[www.iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr/photomontages](http://www.iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr/photomontages)

Par ailleurs, les discussions sont toujours en cours avec les usagers du port pour la maintenance à l'Herbaudière.

## Une « plaque de ver » à la Fosse !

Cérémonie peu commune mais très marine ce 22 mai 2017 organisée par les élus.

Il s'agissait d'inaugurer une plaque d'information touristique pour signaler aux promeneurs la présence d'un massif « d'hermelles » à proximité.

Il s'agit de concrétions de coquilles produits par de petits vers marins : les hermelles.

Ce ver construit sa coquille à plat en utilisant les grains de sable pour former un tube qu'il redresse ensuite pour construire son habitat.

Deuxième site en France après le Mont Saint Michel où ces monticules atteignent 2m de haut !

Une bonne nouvelle, la présence de ces vers est le signe d'une eau de bonne qualité.

Merci à Paul Bernier pour toutes ces informations.

Pour les admirer (avec les yeux seulement), pointe de la Fosse, Plage des Boucholeurs, à la hauteur du « Coin de la Baisse », à marée basse bien sûr...



*Hermelles*

## Rappel des principaux évènements

**9 février** – Nantes – Colloque organisé par France Nature Environnement (FNE) : « Littoral de demain/comment concilier enjeux environnementaux et économie ? ».

**16 février** – Noirmoutier - Comité de pilotage pour l'évaluation des impacts sur la santé (EIS) du PAPI (Plan de prévention des inondations) de l'île de Noirmoutier.

**17 février** et **24 mars** – Noirmoutier - Commission gestion et développement du marais de la Communauté de communes.

**3 mars** - St Hilaire de Riez – Coorlit (Coordination des associations environnementales du littoral) réunion de la commission dévasage des ports.

**4 mars** - Noirmoutier – « Forum des futurs souhaitables », ateliers suite à l'enquête proposée par les élus et le Cabinet Auxilia.

**4 mars** - Noirmoutier – Film «Expédition 7<sup>e</sup> continent » et débat avec l'auteur P.Deixonne sur la pollution plastique des océans, organisé par l'association Les Sciences et Nous.

**4 mars** - Noirmoutier - Réunion publique organisée par 12/12 autour

du questionnaire « 12 sur 12 regarde l'avenir ».

**16 mars** et **29 juin** - Mairie de L'Épine - Présentation du projet de PLU aux personnes publiques associées et associations.

**20 mars** – Les Sables d'Olonne – Assemblée générale et conseil d'administration de Coorlit .

**21 mars** – Nantes - Projet éolien en mer de St Nazaire, réunion plénière de concertation.

**31 mars** – Communauté de communes - Atelier de travail sur le projet de PAPI n°2

**31 mars** - Ile de Ré – Réunion des associations environnementales de Ré, Oléron et Noirmoutier, à l'initiative de l'AMIS de St Martin de Ré et de 12/12.

**12 avril** – La Roche sur Yon – EMYN (éolien Yeu Noirmoutier) Réunion plénière des groupes de travail environnement et socio économique.

**13 avril** et **18 mai** – La Roche sur Yon - Commission Départementale Nature Paysages et Sites en préfecture

**24 avril** – Barbâtre – Rencontre avec le Cabinet Alpa-Conseil dans le cadre d'une étude du Conseil Départemental sur la valorisation du Gois.

**25 avril** – Noirmoutier - Réunion d'échange entre élus et associations sur l'organisation du Tour de France 2018.

**10 mai** – Noirmoutier - EMYN Rencontre à la demande de 12/12 avec le porteur de projet sur les opérations de maintenance prévues au port de l'Herbaudière.

**10 mai** – Barbâtre – Présentation du futur PLU aux personnes publiques associées et associations.

**11 mai** – Noirmoutier - Comité de pilotage « Sécurisation des étiers » dans le cadre du PAPI.

**16 mai** – Noirmoutier – Rencontre avec des ingénieurs agronomes en formation à la Faculté de Rennes.

**22 mai** – Barbâtre - Inauguration d'un panneau d'information sur les récifs d'hermelles, plage des Boucholeurs.

**30 mai** – Nantes – Journée de formation juridique sur les zones humides organisée par FNE.

**7 juin** – Noirmoutier – 1<sup>ère</sup> réunion de la Commission municipale de mise en valeur des boisements.

## L'association 12/ 12 suscite de nouvelles vocations

Comme cela a été évoqué dans l'édito, et comme cela est d'ailleurs prévu dans ses statuts, 12/12 souhaite renforcer son action sur deux thèmes :

- L'identité architecturale des constructions
- Vers une circulation « douce » intégrant mieux les circulations automobiles, deux-roues et piétons

Dans les deux cas, il s'agira de « construire » avec les bonnes volontés et les autorités en réutilisant tout ce qui a déjà été fait sur ces sujets.

Spécialistes ou simplement intéressés, faites vous connaître auprès de la Présidente

## Le mot du trésorier :

*Nous vous conseillons de régler votre cotisation 2017 dès maintenant, voire également celle de 2016. Cela facilite largement l'accueil lors de l'AG et rassure votre trésorier ! A adresser à « Vivre l'île 12 sur 12 » - BP 412 – 85330 – Noirmoutier*

*Chers adhérents, l'ampleur de nos actions dépend uniquement de vous, car, pour garder notre indépendance, nous ne sollicitons aucune subvention.*

**Depuis 2007 le montant est inchangé :**

– adhérent isolé : 15 € / couple : 20 €

– bienfaiteur: illimité

Association Locale d'usagers de l'île de Noirmoutier

**VIVRE L'ILE  
12 SUR 12**

Membre du réseau France Nature Environnement (FNE)

Adhérente à :

Pays de la Loire Nature Environnement (PLNE)

Vendée Nature Environnement (VNE)

La Coordination des associations environnementales du littoral vendéen (COORLIT)

Tel Isabelle Gallois : 02-51-39-33-83



## Conseil d'administration

**Président :**

Isabelle Gallois-Morin

**Vice-Présidents :**

Alain Andromaque  
et Marie-Thérèse Beauchêne

**Secrétaire :**

Maryvonne Guérin-Daviet

**Trésorier :**

Benjamin Palvadeau

**Trésorière adjointe :**

Annik Damour

**Membres :** Michèle Chevet,

Pierre Citeau, Jean Louis Eugene